

Séance du conseil municipal du 16 septembre 2020

Le seize septembre deux mil vingt à vingt heures, le Conseil Municipal de Charancieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Charancieu, sous la présidence de Monsieur Christian GUTTIN, Maire de Charancieu.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 septembre 2020

Présents : Monsieur GUTTIN Christian, Monsieur GARCIA François, Monsieur HOUET Jean-Paul, Monsieur NAVE Henri, Madame MOTTET Corinne, Madame MERCURI Séverine, Madame MILLON Sandra, Madame REYNAUD Estelle, Monsieur DASSONVILLE Richard, Madame ARENA Corinne, Madame PICHON-MARTIN Janine, Monsieur BOUKENDOUR Arezki, Monsieur LARDIN Adrien, Monsieur DIJOUX Sylver,

Absente : Madame QUENEHEN Audrey a donné procuration à Monsieur NAVE Henri.

Secrétaire de séance : Monsieur Adrien LARDIN

La réunion se déroule à huis clos.

2020.037 DESAFFECTATION D'UNE PARTIE DE LA VOIRIE **N°17 DITE « ROUTE DES EPLAGNES »** **PUIS VENTE A L'ENTREPRISE PASQUIER** **MODIFICATION DELIBERATION 2020.035 du 08.07.2020**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée

la délibération n°2020.035 en date du 08.07.2020 concernant la désaffectation d'une partie de la voie communale n°17 dite « Route des Eplagnes » puis la vente à l'entreprise PASQUIER

Il explique que les échanges entre l'entreprise PASQUIER et la CAPV

ont abouti à une modification de la rédaction de la promesse de vente à l'entreprise PASQUIER signée par la CAPV et la commune de Charancieu

le 30 juillet 2020 par devant Maître Elodie VENTURA Etude Notariale de Les Abrets-en-Dauphiné.

En effet, l'engagement de l'entreprise PASQUIER

d'achever la construction n'est plus de 2 ans mais de 5 ans.

Il convient alors de modifier les termes de la délibération n°2020.035 du 08.07.2020 en ce qui concerne la clause

"CONDITION PARTICULIERE – CONDITION
RESOLUTOIRE »

à savoir :

« A défaut d'avoir achevé les travaux dans les **5 ans** qui suivent la signature de l'acte authentique, la vente du terrain sera considérée comme nulle et non avenue."

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que concernant les délais pour

l'achèvement des travaux (nouvelle voie, dévoiement des réseaux et bassin de gestion des eaux pluviales) :

le Pays Voironnais s'est engagé dans la promesse de vente sus-visée à ce que les travaux soient achevés au plus tard le 31 mars 2022.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité la modification de la délibération n°2020.035

du 08.07.2020 où page 3 il était noté que le projet était garanti par l'engagement d'achever la construction par PASQUIER dans les 2 ans, avec une condition résolutoire de la vente si non-respect de ces 2 ans.

Ladite modification est acceptée comme suit :

L'engagement d'achever la construction par PASQUIER sera dans les **5 ans**

qui suivent la signature de l'acte authentique de vente et non plus dans les 2 ans et la condition résolutoire ci-dessus sera prévue dans la vente définitive par la CAPV au profit de l'entreprise PASQUIER, en cas de non-respect de l'achèvement de la construction par l'entreprise PASQUIER.

CONDITION PARTICULIERE- CONDITION RESOLUTOIRE

« A défaut d'avoir achevé les travaux dans les 5 ans qui suivent la signature

de l'acte authentique, la vente du terrain sera considérée comme nulle et non avenue.

La CAPV pourra alors procéder à une résiliation de la vente et remboursera les

sommes perçues diminuées d'une indemnité d'immobilisation annuelle de 5% du prix hors taxes calculée par douzième pour chaque mois échu à compter

de la date de signature du compromis de vente.

Tout mois commencé étant dû.

Les frais de résiliation de l'acte de vente seront à la charge de la partie défaillante,

à savoir l'acquéreur en raison de non construction dans les délais impartis.

Les partis aux présentes déclarent avoir pris connaissance de cette condition particulière ».

2020.038 TARIF REPAS CANTINE
SCOLAIRE A COMPTER DU 1^{er} septembre 2020

Monsieur GARCIA rappelle à l'assemblée le tarif actuel des repas à la cantine scolaire de Charancieu .
Le repas à la cantine est facturé 4.25 € aux parents.
Étant donné la hausse du fournisseur qui a été effectuée au 1^{er} janvier 2020 et celle programmée au 1^{er} janvier 2021, le coût de revient du repas (coût d'achat +coût du personnel de service + coût de l'entretien des locaux) reste supérieur au prix de vente du repas.

Il est proposé à l'assemblée de modifier le prix de vente du repas à compter du 01.09.2020 (rentrée scolaire 2020) .

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de monsieur GARCIA,

Après avoir délibéré,

Considérant le coût de revient réel des repas,

Après VOTE

12 POUR

Décide de fixer à l'unanimité, le prix de vente du repas de cantine scolaire à **4.30 € à compter du 1^{er} septembre 2020.**

2020.039 SUPPRESSION D'UN POSTE
D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS
COMPLET

Vu l'avis favorable de la commission technique paritaire en date du 02 juin 2020,

Vu la délibération n° 2020.007 en date du 26/02/2020 créant un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet (35 h hebdomadaires) à compter du 26/02/2020,

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré,

- Décide à l'unanimité la suppression du poste d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 01 octobre 2020,

- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces se rapportant à cette suppression de poste

2020.040 SUPPRESSION D'UN POSTE
D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS NON
COMPLET 128H66 JEURES MENSEULLES SOIENT 29.69
HEURES HEBDOMADAIRES A COMPTER DU 01.10.2020

Vu l'avis favorable de la commission technique paritaire en date du 02 juin 2020,

Vu la délibération n° 2020.008 en date du 26/02/2020 créant un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet 128 h 66 mensuelles soient 29.69 h hebdomadaires à compter du 26/02/2020,

Le conseil municipal,
Après avoir délibéré,
- Décide à l'unanimité la suppression du poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à compter du 01 octobre 2020,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces se rapportant à cette suppression de poste.

2020.041 VERSEMENT SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : ANNEE2020

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient d'attribuer des subventions aux associations le budget ayant été prévu au compte 6574 Subventions aux associations.

Le conseil Municipal,
Après avoir étudié les différentes demandes de subventions des associations, procède aux votes pour l'attribution des subventions listées ci-après.

Pour chaque demande, les membres adhérents à l'association concernée ne prennent pas part au vote.

ASSOCIATIONS	MONTANT	VOTES
COLLEGE MARCEL BOUVIER	150.00	Membres afférents au conseil municipal 15 Membres en exercice 15 Membres présents 14 Représentés 01 Votants 15 Exprimés 15 Pour 15 Contre 0
ASSOCIATION DE L'ISERE DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'EUDUCATION NATIONALE (DDEN)	50.00	Membres afférents au conseil municipal 15 Membres en exercice 15 Membres présents 14 Représentés 01 Votants 14 Exprimés 14 Pour 14 Contre 0

ASSOCIATION DE COORDINATION	50.00	Membres afférents au conseil municipal 15 Membres en exercice 15 Membres présents 14
-----------------------------	--------------	--

**République Française – Département de l'Isère
Commune de CHARANCIEU**

POUR ACTIONS DES RETRAITES		Représentés 01 Votants 15 Exprimés 15 Pour 15 Contre 0
SSIAD Dauphiné Bugey	250.00	Membres afférents au conseil municipal 15 Membres en exercice 15 Membres présents 14 Représentés 01 Votants 15 Exprimés 15 Pour 15 Contre 0
LE SOUVENIR FRANCAIS	60.00	Membres afférents au conseil municipal 15 Membres en exercice 15 Membres présents 14 Représentés 01 Votants 15 Exprimés 15 Pour 15 Contre 0
CROIX ROUGE FRANCAISE	100.00	Membres afférents au conseil municipal 15 Membres en exercice 15 Membres présents 14 Représentés 01 Votants 15 Exprimés 15 Pour 15 Contre 0
LES RESTAURANTS ET RELAIS DU COEUR	50.00	Membres afférents au conseil municipal 15 Membres en exercice 15 Membres présents 14 Représentés 01 Votants 15 Exprimés 15 Pour 15 Contre 0
ASSOCIATION DES COMMERCANTS CHARANCIEU	1 000.00	Membres afférents au conseil municipal 15 Membres en exercice 15 Membres présents 14 Représentés 01 Votants 13 Exprimés 13 Pour 13 Contre 0
ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS POMPIERS DAUPHINE EST	100.00	Membres afférents au conseil municipal 15 Membres en exercice 15 Membres présents 14 Représentés 01 Votants 15 Exprimés 15 Pour 15 Contre 0
ASSOCIATION VIVRE ENCORE	50.00	Membres afférents au conseil municipal 15 Membres en exercice 15 Membres présents 14 Représentés 01 Votants 15 Exprimés 15

République Française – Département de l'Isère
Commune de CHARANCIEU

		Pour	15
		Contre	0

ASSOCIATIONS	MONTANT	VOTES
SOU DES ECOLES DE CHARANCIEU	200.00	Membres afférents au conseil municipal 15 Membres en exercice 15 Membres présents 14 Représentés 01 Votants 14 Exprimés 14 Pour 14 Contre 0
FNACA	135.00	Membres afférents au conseil municipal 15 Membres en exercice 15 Membres présents 14 Représentés 01 Votants 15 Exprimés 15 Pour 15 Contre 0
UMAC	135.00	Membres afférents au conseil municipal 15 Membres en exercice 15 Membres présents 14 Représentés 01 Votants 15 Exprimés 15 Pour 15 Contre 0
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE PUBLIQUE	3 000.00	Membres afférents au conseil municipal 15 Membres en exercice 15 Membres présents 14 Représentés 01 Votants 15 Exprimés 15 Pour 11 Abstentions 4
COMITE DES FETES	500.00	Membres afférents au conseil municipal 15 Membres en exercice 15 Membres présents 14 Représentés 01 Votants 14 Exprimés 14 Pour 14 Contre 0
TOTAL	5 830.00	

Le Conseil Municipal,
Considérant les résultats des votes
Décide l'attribution des subventions comme ci-après :

ASSOCIATIONS	MONTANT
COLLEGE MARCEL BOUVIER	150.00
DDEN	50.00
SSIAD	250.00
SOUVENIR FRANCAIS	60.00
CROIX ROUGE FRANCAISE	100.00
ASSOCIATION DE COORDINATION RETRAITES	50.00
RESTAURANTS DU COEUR	50.00
ASSOCIATION DES COMMERCANTS CHARANCIEU	1 000.00
JEUNES SAPEURS POMPIERS	100.00
ASSOCIATION VIVRE ENCORE	50.00
SOU DES ECOLES DE CHARANCIEU	200.00
FNACA	135.00
UMAC	135.00
COOPERATIVE SCOLAIRE	3 000.00
COMITE DES FETES	500.00
TOTAL	5 830.00

**2020.042 DESIGNATION DES DELEGUES A
LA COMMISSION « TRANSITION ECOLOGIQUE «
DE LA CAPV**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-33,

Vu l'arrêté préfectoral n° 99-8823 en date du 2 décembre 1999 instituant la communauté d'agglomération du Pays Voironnais,

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de la commune auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais pour siéger à la commission « **TRANSITION ECOLOGIQUE** ».

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués, il est procédé à l'élection de 2 délégués titulaires puis de 2 délégués suppléants pour siéger à la commission « **TRANSITION ECOLOGIQUE** »

1.Election de deux délégués titulaires

1.1 Election du 1^{er} délégué titulaire

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:

Nombre de bulletins : 15..

À déduire 1 bulletin blanc

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés: 15.

Majorité absolue: 8..

a obtenu:

– Monsieur HOUET Jean-Paul 15 voix (quinze voix)

Monsieur HOUET Jean-Paul ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé délégué titulaire

1.2 Election du 2^{ème} titulaire

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:

Nombre de bulletins : 15..

À déduire 0 bulletin blanc

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés: 15.

Majorité absolue: 8

a obtenu:

– Monsieur LARDIN Adrien 15 voix (quinze voix)

Monsieur LARDIN Adrien ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé délégué titulaire

2. Election de deux délégués suppléants

2.1 Election du 1^{er} délégué suppléant

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:

Nombre de bulletins : 15..

À déduire 0 bulletin blanc

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés: 15

Majorité absolue: 8

a obtenu:

– Monsieur BOUKENDOUR Arezki 15 voix (quinze voix)

Monsieur BOUKENDOUR Arezki ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé délégué suppléant

2.2 Election du 2^{ème} délégué suppléant

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:

Nombre de bulletins : 15..

À déduire 0 bulletin blanc

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés: 15

Majorité absolue: 8.

a obtenu:

– Madame MOTTET Corinne 15 voix (quinze voix)

Madame MOTTET Corinne ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé déléguée suppléante

Sont ainsi désignés par le conseil municipal pour siéger à la commission « Transition écologique » de la CAPV

Les délégués titulaires suivants :

A : Monsieur HOUET Jean-Paul
620 route du girerd
38490 CHARANCIEU

B : Monsieur LARDIN Adrien
365 route du boulongeat
38490 CHARANCIEU

Les délégués suppléants sont:

A : Monsieur BOUKENDOUR Arezki
110 chemin de la fontaine
38490 CHARANCIEU

B : Madame MOTTET Corinne
225 route de la gillibardière
38490 CHARANCIEU

2020.043 DESIGNATION DES DELEGUES A LA COMMISSION SOLIDARITES

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-33,

Vu l'arrêté préfectoral n° 99-8823 en date du 2 décembre 1999 instituant la communauté d'agglomération du Pays Voironnais,

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de la commune auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais pour siéger à la commission « **SOLIDARITES** ».

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués, il est procédé à l'élection de 2 délégués titulaires puis de 2 délégués suppléants pour siéger à la commission « **SOLIDARITES** »

1. Election de deux délégués titulaires

1.1 Election du 1^{er} délégué titulaire

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:

Nombre de bulletins : 15..

À déduire 0 bulletin blanc

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés: 15

Majorité absolue: 8

a obtenu:

– Madame REYNAUD Estelle 15 voix (quinze voix)
Madame REYNAUD Estelle ayant obtenu la majorité absolue,
est proclamé délégué titulaire

1.2 Election du 2ème titulaire

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:

Nombre de bulletins : 15..

À déduire 0 bulletin blanc

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés: 15.

Majorité absolue: .

a obtenu:

– Madame MOTTET Corinne 15 voix (quinze voix)
Madame MOTTET Corinne ayant obtenu la majorité absolue, est
proclamée déléguée titulaire

2.Election de deux délégués suppléants

2.1 Election du 1^{er} délégué suppléant

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:

Nombre de bulletins : 15

À déduire 0 bulletin blanc

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés: 15.

Majorité absolue: 8

a obtenu:

– Madame MILLON Sandra 15 voix (quinze voix)
Madame MILLON Sandra ayant obtenu la majorité absolue, est
proclamée déléguée suppléante

2.2 Election du 2^{ème} délégué suppléant

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:

Nombre de bulletins : 15..

À déduire 0 bulletin blanc

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés: 15.

Majorité absolue: 8.

a obtenu:

– Madame MERCURI Séverine 15 voix (quinze voix)
Madame MERCURI Séverine ayant obtenu la majorité absolue, est
proclamée déléguée suppléante

**Sont ainsi désignés par le conseil municipal pour siéger à la
commission « Solidarités » de la CAPV**

Les déléguées titulaires suivantes :

A : Madame REYNAUD Estelle

91 chemin de la charrière
38490 CHARANCIEU

B : Madame MOTTET Corinne
225 route de la gillibardière
38490 CHARANCIEU

Les déléguées suppléantes suivantes :

A : Madame MILLON Sandra
305 route du boulongeat
38490 CHARANCIEU

B : Madame MERCURI Séverine
225 montée du château
38490 CHARANCIEU

2020.044 DESIGNATION

DES DELEGUES A LA COMMISSION « ECONOMIE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-33,

Vu l'arrêté préfectoral n° 99-8823 en date du 2 décembre 1999 instituant la communauté d'agglomération du Pays Voironnais,

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de la commune auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais pour siéger à la commission « **ECONOMIE** ».

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués, il est procédé à l'élection de 2 délégués titulaires puis de 2 délégués suppléants pour siéger à la commission « **ECONOMIE** »

1.Election de deux délégués titulaires

1.1 Election du 1^{er} délégué titulaire

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 15

À déduire 0 bulletin blanc

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15.

Majorité absolue : 8

a obtenu:

– Monsieur GUTTIN Christian 15 voix (quinze voix)

Monsieur GUTTIN Christian ayant obtenu la majorité absolue,

Est proclamé délégué titulaire

1.2 Election du 2ème titulaire

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 15

À déduire 0 bulletin blanc

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

a obtenu:

– Monsieur DIJOUX Sylver 15 voix (quinze voix)

Monsieur DIJOUX Sylver ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée déléguée titulaire

2. Election de deux délégués suppléants

2.1 Election du 1^{er} délégué suppléant

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 15

À déduire 0 bulletin blanc

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

a obtenu:

– Madame MILLON Sandra 15 voix (quinze voix)

Madame MILLON Sandra ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée déléguée suppléante

2.2 Election du 2^{ème} délégué suppléant

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 15

À déduire 0 bulletin blanc

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

a obtenu:

– Monsieur LARDIN Adrien 15 voix (quinze voix)

Monsieur LARDIN Adrien ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé délégué suppléant

Sont ainsi désignés par le conseil municipal pour siéger à la commission « Economie » de la CAPV

Les déléguées titulaires suivantes :

A : Monsieur GUTTIN Christian
245 route nationale 75
38490 CHARANCIEU

B : Monsieur DIJOUX Sylver
335 route du girerd
38490 CHARANCIEU

Les délégués suppléants suivantes :

A : Madame MILLON Sandra
305 route du boulongeat
38490 CHARANCIEU

B : Monsieur LARDIN Adrien
365 route du boulongeat
38490 CHARANCIEU

2020.045 NOUVELLES COMMISSIONS

COMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal décide les commissions qu'il souhaite mettre en place et doit procéder à la nomination de ses membres. A ce sujet, il rappelle la délibération prise le 10 juin 2020.

Après réflexion et avoir révisé la liste des travaux à entreprendre il convient de créer d'autres commissions communales pour une meilleure organisation et répartition des tâches.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de monsieur le Maire.

Après avoir délibéré,

Décide de créer les commissions comme ci-après :

Monsieur le maire rappelle qu'il prendra également part aux travaux de chaque commission

HABITAT/ AFFAIRES SOCIALES :

Rapporteur : Madame MOTTET Corinne

Madame ARENA Corinne

BULLETTIN MUNICIPAL :

Rapporteur : Madame ARENA Corinne

Monsieur GARCIA François

Madame MERCURI Sandrine

Madame PICHON-MARTIN Janine

CADRE DE VIE :

Rapporteurs :Monsieur HOUET Jean-Paul

Monsieur NAVE Henri

Membres : Madame MOTTET Corinne

Madame MERCURI Séverine

Monsieur GARCIA François

Monsieur BOUKENDOUR Arezki

Monsieur LARDIN Adrien

Clôture de la séance à 23h 30.

Numéro d'ordre des délibérations

2020.037 DESAFFECTATION D'UNE PARTIE DE LA VOIRIE
N°17 DITE « ROUTE DES EPLAGNES »
PUIS VENTE A L'ENTREPRISE PASQUIER
MODIFICATION DELIBERATION 2020.035 du 08.07.2020
2020.038 TARIF REPAS CANTINE SCOLAIRE
A COMPTE DU 1^{er} septembre 2020
2020.039 SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT
TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS COMPLET
2020.040 SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT
TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS NON COMPLET
128H66 JEURES MENSEULLES SOIENT 29.69 HEURES
HEBDOMADAIRES A COMPTE DU 01.10.2020
2020.041 VERSEMENT SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
ANNEE 2020
2020.042 DESIGNATION DES DELEGUES A LA COMMISSION
« TRANSITION ECOLOGIQUE »
2020.043 DESIGNATION DES DELEGUES A LA COMMISSION
« SOLIDARITES »
2020.044 DESIGNATION DES DELEGUES A LA COMMISSION
« ECONOMIE »
2020.045 NOUVELLES COMMISSIONS COMMUNALES